

Transport poids lourd : levées d'interdiction et interdictions complémentaires estivales.

Parution : mardi 25 juin 2024

Adresse de l'article original :

<https://www.village-justice.com/articles/transport-poids-lourd-levees-interdiction-interdictions-complementaires,50168.html>

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.

L'été est arrivé, et avec lui, les régulations sur la circulation des poids lourds connaissent des ajustements notables. Voici un guide complet sur les levées d'interdiction et les interdictions complémentaires à venir, essentiel pour tout acteur du transport routier de marchandises.

Rappel des règles en vigueur

Les véhicules de transport de marchandises avec un poids total autorisé en charge (PTAC) excédant 7,5 tonnes sont soumis à des restrictions de circulation sur le réseau routier national durant certaines périodes clés :

Week-ends : de samedi 22h à dimanche 22h.

Jours fériés : de 22h la veille à 22h le jour férié.

Levée d'interdiction le 9 mai 2024 et interdictions estivales complémentaires

Levée d'interdiction le 9 mai 2024

Le jeudi 9 mai 2024 marquera la levée de l'interdiction de circulation pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes, autorisés de minuit à 22h. Notons que le retour à vide sera permis à cette date, facilitant ainsi la gestion logistique des transporteurs.

Interdictions complémentaires estivales 2024

Pendant la période estivale, des interdictions de circulation supplémentaires s'appliqueront aux véhicules de transport routier de marchandises :

Les samedis suivants : 6 juillet, 20 juillet, 27 juillet, 3 août, 10 août, 17 août, 24 août 2024, de 7h à 19h.

Cependant, des exceptions notables sont à mentionner :

Le samedi 6 juillet 2024 : les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, sauf pour les autoroutes A6 et A31 en direction de Lyon et Beaune.

Le samedi 24 août 2024 : les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, à l'exception des autoroutes A6 et A31 vers Paris et la frontière luxembourgeoise.

Levée d'interdiction spécifique en Île-de-France

En Île-de-France et ses départements limitrophes, une levée d'interdiction sera effective du 19 juillet au 16 septembre 2024 pour les poids lourds transportant :

Denrées et produits destinés à l'alimentation humaine et animale, ainsi qu'à l'hygiène et santé.

Approvisionnement en linge propre et évacuation du linge sale des structures hôtelières.

Transport d'évacuation des déchets.

Conformité et gestion des obligations

La conformité aux règlements en matière de transport routier de marchandises, dictés par le Code des transports et le Code de commerce, est cruciale pour éviter les sanctions et optimiser les opérations logistiques. Les transporteurs doivent assurer une bonne exécution des contrats de transport, tenant compte des responsabilités du transporteur, du mode de transport adapté, et du traitement des documents de transport.

En conclusion, la période estivale apporte son lot de défis et d'opportunités pour les gestionnaires de flottes de poids lourds. La planification rigoureuse des trajets, la prise en charge efficace des marchandises, et la gestion des prix du transport sont essentielles pour maintenir des opérations fluides et conformes aux normes internationales de transport de marchandises.

Pour les acteurs du secteur, rester informé des mises à jour réglementaires et adapter ses pratiques en conséquence sont des facteurs clés de succès dans un environnement de plus en plus complexe et réglementé.

Si vous souhaitez maîtriser les rôles et responsabilités des acteurs de l'opération de transport routier national et international, découvrez notre [formation transport routier de marchandises](#).
